REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1662

Attribution d'une subvention d'aide d'urgence au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 7 AVRIL 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/1662 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE D'URGENCE AU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT EN UKRAINE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière.

Huit ans après le début du conflit en Ukraine, dans le Donbass et en Crimée, la Fédération de Russie a lancé une invasion de l'Ukraine le 24 février 2022. Si près de 3 millions de personnes avaient déjà besoin de protection ou d'aide humanitaire avant cette nouvelle offensive, ce sont désormais près de 8 millions de personnes, qui, d'après les Nations Unies, pourraient être affectées et nécessiter une assistance humanitaire. L'Ukraine n'est pas le seul pays affecté par ce conflit. A ce jour (06/03/2022), 1,5 million de personnes ont déjà fui le pays, essentiellement vers la Pologne ou la Moldavie, et le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter. Pour Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, il s'agit désormais « de la crise des réfugiés la plus rapide en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale ».

Depuis 2013, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) met à disposition des collectivités territoriales un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien au ministère : le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue un outil fiable, au sein duquel les fonds sont confiés à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence, travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Son déploiement est également rapide et peut être fléché : ainsi, dans le contexte actuel, un FACECO dédié aux victimes du conflit en Ukraine a été ouvert par le MEAE le 28 février 2022.

Il est proposé que la Ville de Lyon verse une subvention de 30 000 €au fonds de soutien FACECO du MEAE, pour l'« Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement pour un montant total de 30 000 €est allouée au fonds de soutien FACECO du MEAE et entièrement fléchée vers l'« Action Ukraine Soutien aux victimes du conflit ».
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEURS du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 nature 65748 fonction 048 chapitre 65) de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET